



DEL- 2022 - 007

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17**

OBJET :

**ELECTION D'UN
NOUVEL
ADJOINT AU
MAIRE SUITE A
UNE DÉMISSION**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 27 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

Excusés : Mme BARON A.,

Pouvoir : Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

Secrétaire de séance : Mme JOLIVET C.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° DEL2020 - 0020 du 28 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° DEL2020 - 0021 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 29 décembre 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M Jean-Luc GAULTIER

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : M Jean-Luc GAULTIER 15 voix

Article 3 : M. Jean-Luc GAULTIER est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 29 JAN. 2022

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 29 JAN. 2022



Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

